N°: 2005-10-10
Service : Urbanisme

OBJET: DESAFFECTATION DE L'ECOLE JEAN JAURES

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Suite à la restructuration et à l'extension de l'école de la Saulaie, l'école Jean Jaurès sise 1 avenue Jean Jaurès – parcelle AM 67 – n'est aujourd'hui plus utilisée.

Aussi, il convient de demander à Monsieur le Préfet de procéder à la désaffectation de l'ensemble des bâtiments.

Aussi, je vous demande bien vouloir m'autoriser à solliciter le Préfet afin qu'il désaffecte ces locaux.

- DELIBERE-

A L'UNANIMITE des membres présents

AUTORISE le Maire à demander à Monsieur le Préfet de désaffecter l'ensemble des locaux de l'école Jean Jaurès.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

François-Noël BUFFET